

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 30 Mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 25 mars 2023
--

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etai^{ent} présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etait absent : RULLIAT Christian (pouvoir à DEJOUR Valérie)

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-033

Objet de la délibération : Décision modificative n°1 sur le budget chaufferies bois : virements de crédits

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prévoir des ajustements au Budget Primitif voté le 6 février dernier pour les raisons suivantes :

- =) Une erreur comptable est intervenue dans l'affectation des résultats et le compte administratif, qu'il convient de corriger.
- =) La mise en place d'une seconde chaudière bois pour le réseau des Combes a été décidée, et nécessite l'inscription des dépenses et recettes afférentes.
- =) La pose de régulateurs et d'adoucisseurs d'eau s'avère indispensable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Désignation	Dépenses	Recettes
Chapitre 011, article 6063 « charges à caractère général »	+ 5 000.00 €	
Chapitre 011, article 6156 « maintenance »	+ 5 000.00 €	
Chapitre 012, article 6215 « remboursement à la commune »	-10 000.00 €	
Chapitre 023, article 023, « virement à la section d'investissement »	+ 3.08 €	
Chapitre 002, article 002, « excédent de fonctionnement reporté »		+ 3.08 €
TOTAL	3.08 €	3.08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Désignation	Dépenses	Recettes
Chapitre 001, article 001 « Excédent antérieur reporté »		-772.81 €
Chapitre 021, article 021 « virement de la section de fonctionnement »		+ 3.08 €
Chapitre 20, article 2031 « frais d'études »	- 1 500.00 €	
Chapitre 23, article 2313 « constructions »	+ 60 000.00 €	
Chapitre 13, article 1311 « Subventions Etat »		+ 20 000.00 €
Chapitre 13, article 1313 « subvention Département »		+ 20 000.00 €
Chapitre 16, article 1641 « Emprunts »		+ 19 269,73 €
TOTAL	58 500.00 €	58 500.00 €

Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (Valérie DEJOUR, Christian RULLIAT),

ADOpte la décision modificative de crédits n°1 sur l'exercice 2023 relative au budget chaufferies bois, telle qu'exposée ci-dessus.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 6 AVR. 2023

Publication ou notification du : - 6 AVR. 2023

Publication site internet le : - 6 AVR. 2023

Affichage liste des délibérations le : - 4 AVR. 2023